

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/1519
29 juin 1950
ORIGINAL: FRANCAIS

LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 29 JUIN 1950,
PAR LE REPRESENTANT DE LA BELGIQUE AUPRES DES NATIONS UNIES
AU SUJET DE LA RESOLUTION ADOPTEE LE 27 JUIN 1950 PAR LE
CONSEIL DE SECURITE (S/1511)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 25 et 27 juin derniers, concernant l'agression commise contre la République de Corée, ont la pleine approbation du Gouvernement belge. Celui-ci n'eût pas manqué d'apporter son vote à l'appui de ces résolutions, si la Belgique avait encore été membre du Conseil. Mon Gouvernement prêtera toute assistance utile qu'il serait en mesure de fournir pour répondre à la recommandation formulée dans la résolution du 27 juin. La position du Gouvernement belge à cet égard a d'ailleurs déjà été définie dans une déclaration faite aujourd'hui même par le Ministre des Affaires étrangères devant le Parlement. J'aurai soin de vous en communiquer les termes dès qu'ils seront en ma possession.

Je vous saurais gré d'informer le Conseil de sécurité de ce qui précède.

Signé : F. van LANGENHOVE

Représentant permanent de la Belgique
auprès des Nations Unies

